



Rapporteur : Mme LE FRÈNE

49026

18 - Environnement

Education nature et environnement - Projet Strollad

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 24 septembre 2020 relative au plan d'action lié au budget annexe biodiversité et paysages ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 mars 2020, relative à la convention de

partenariat en éducation à la nature et à l'environnement avec l'association Escale Bretagne ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, relative aux soutiens financiers à des projets innovants dans le domaine de l'éducation à la nature ;

Exposé :

Le Département mène une politique d'éducation à la nature et à l'environnement en faveur des jeunes breillien.nes, du grand public et du public de l'action sociale afin de sensibiliser au respect de la nature et de l'environnement, mais aussi de contribuer au bien-être et à la santé de chacun.e.

Le plan d'action lié au budget annexe biodiversité et paysages, voté par l'Assemblée le 24 septembre 2020 prévoit d'accroître et diversifier les approches dans le domaine de l'éducation à la nature et à l'environnement et d'étendre les partenariats.

Le projet de mandature prévoit également de permettre aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap d'avoir les moyens de leur autonomie.

Dans ce cadre, l'association Escale Bretagne reconnue pour la qualité de ses interventions en matière d'éducation à l'environnement marin et littoral propose des animations pour les jeunes publics, les publics scolaires, les publics de l'action sociale et le grand public. Depuis 2020, le Département autorise par voie de convention que les espaces naturels départementaux de la Côte d'Emeraude accueillent certaines de ces animations.

Cette association a bénéficié d'un soutien de 5 000 euros en 2023 au titre d'un projet innovant et expérimental « Strollad Ille-et-Vilaine ». Il s'agit d'un projet d'inclusion sociale visant à accompagner les personnes en situation de handicap afin qu'elles organisent et animent elles-mêmes une excursion (faune, flore, histoire...) sur l'espace naturel départemental de la pointe de la Garde Guérin à Saint-Briac-sur-Mer.

Le montant global pour mener à bien ce projet est estimé à 13 600 euros. Malheureusement, l'association n'a pas pu obtenir les financements complémentaires espérés. Cette action ne pourra pas se mettre en place sans financement complémentaire.

Considérant que cette action innovante répond à de nombreux enjeux et compétences portés par le Département, tant d'un point de vue social par une démarche exemplaire d'inclusion des personnes en situation de handicap, que du point de vue environnemental, favorisant la sensibilisation aux questions de biodiversité, il est proposé à la Commission permanente d'octroyer à titre exceptionnel un financement de 5 000 euros complémentaires en 2024 à l'association Escale Bretagne afin que le projet « Strollad Ille-et-Vilaine » puisse être réalisé.

La dépense de 5 000 euros correspondant à ce projet est prévue au budget annexe Biodiversité et Paysages et sera imputée au chapitre 65 - 71 - 6568 - 0 - P433.

Décide :

- d'attribuer une subvention à l'association Escale Bretagne d'un montant de 5 000 euros pour le projet « Strollad Ille-et-Vilaine », détaillée dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et tout acte relatif à ce dossier.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242205

Pour extrait conforme